



SANTÉ : FAIRE CONVERGER LES LUTTES ET METTRE EN ÉCHEC LA MÉCANIQUE MACRON/BUZYN

sante-secu-social.npa2009.org

L'exécutif voudrait que le mouvement des gilets jaunes ne soit qu'un mauvais rêve, appartenant au passé. Il déroule, au plus vite, les chantiers de destruction sociale engagés depuis le début du quinquennat, et veut même mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps perdu.

Ainsi, la loi santé d'Agnès Buzyn, adoptée, à la sauve-queue, en première lecture, le 26 mars à l'Assemblée Nationale, va être débattue au Sénat en 3 jours(!), du 3 au 6 juin. Le gouvernement prévoit de faire adopter le texte définitif avant la période des congés pour une mise en œuvre immédiate. Il aura ainsi les mains libres pour réformer par ordonnance la «carte hospitalière», accélérer les fermetures de services d'urgence, de chirurgie et de maternités, poursuivre les restructurations au sein des «groupements hospitaliers de territoires»

Même s'il ne dispose pas d'une majorité au Sénat, le gouvernement ne semble guère s'inquiéter de «l'opposition» de celui-ci : sur le fond la majorité de droite partage, en effet, avec la Macronie les mêmes objectifs : réduire la place de l'hôpital, de développer les alternatives libérales et privées censées «remplacer» les établissements de proximité et l'hôpital public.

Face à la colère montante dans les établissements hospitaliers, les EHPAD, en psychiatrie, les fédérations syndicales CGT FO SUD CGC qui avaient laissé passer sans la moindre réaction le débat de mars sur la loi Buzyn ont appelé... à une «semaine d'action» du 27 au 31 mai. Elles appellent à journée de grève et de manifestations pour le 11 juin. Des réponses timorées et tardives face à l'urgence de la situation, bien loin des exigences de la situation.

L'espoir de fédérer les luttes dans la santé vient plutôt de la mobilisation montante dans les services d'urgence.

Le 25 mai a eu lieu, à la Bourse du travail de Paris, la première assemblée générale des services d'urgence en grève. Cent vingt participantEs, y représentaient soixante-cinq services, dont Strasbourg, Toulouse, Lons-le-Saulnier, Mulhouse, Lille, Lyon, Bordeaux, Angers, Creil, Dieppe, APHP, Rennes, Valence...

La question de l'extension aux 644 SAU est apparue essentielle.

Le soutien d'une délégation du collectif « Printemps de la psychiatrie » y a été chaleureusement accueilli. La motion adoptée à une très large majorité reprend les revendications suivantes :

- Nous demandons, immédiatement, des engagements forts pour arrêter la fermeture de lits d'aval et la création de lits nécessaires à l'arrêt des hospitalisations brancards.
- Nous demandons, immédiatement, l'arrêt de la fermeture des services d'Urgences, y compris la nuit, pour maintenir une activité 24h/24 et l'arrêt de la fermeture des lignes de SMUR.
- Nous demandons, immédiatement, 300€ net mensuel d'augmentation de salaire, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires.
- Nous demandons, immédiatement, la stagiairisation de tous les contrats précaires.
- Nous demandons, immédiatement, d'acter pour l'ensemble des services d'Urgences un rattrapage à hauteur des besoins remontés service par service.
- Nous demandons, immédiatement, d'acter pour l'ensemble des services d'Urgences une augmentation des effectifs égale proportionnellement à l'augmentation de l'activité chaque année au mois de Janvier.
- Nous demandons l'application du référentiel Samu – Urgences de France comme objectif cible pour les effectifs médicaux et non médicaux.

Un comité de grève national s'est mis en place composé de représentantEs de région et des organisations syndicales CGT, FO, SUD. Une journée de manifestation nationale en direction du ministère de la santé a été actée pour le 6 juin. D'ores et déjà, de nombreux services en grève ont annoncé qu'ils seraient présents.

Services et établissements hospitaliers, Urgences, EHPAD, Psychiatrie, la convergence et la coordination de toutes nos luttes rendra possible les victoires pour mettre en échec la mécanique délétère Macron et Buzyn et pour préserver et améliorer un système de santé accessible à toutes et tous, sur tout le territoire.

À CHALONS-SUR-SAÔNE APPEL À LA POLICE POUR BRISER LA GRÈVE

Les Urgences de l'hôpital de Chalons sur Saône ont été en grève fin mai. Face au refus de la direction de l'hôpital de céder sur la demande de renfort des équipes en effectif, les infirmier.e.s et aides soignant.e.s sont massivement tombé.e.s malades et n'ont pas pu se présenter à leur poste de travail malgré les assignations. Le personnel en repos a refusé de revenir travailler en remplacement de leurs collègues.

Qu'a fait la direction ? A-t-elle répondu favorablement aux revendications du personnel en grève ? Que non ! A la demande du directeur, l'ARS a mis en place une procédure de réquisition autorisant la préfecture à aller chercher le

personnel en repos à domicile au nom de la continuité des soins.

C'est ainsi que les participants à un baptême ont vu débarquer des flics pour obliger le père du nouveau-né à aller au boulot ! Un autre qui fêtait l'anniversaire de son aînée à vu arriver les pandores pour embarquer le papa au boulot...

L'émoi dans l'hôpital a été énorme, relayé par la presse régionale. Quelques jours plus tard la direction de l'hôpital céda sur quasiment toutes les revendications des grévistes. Il ne reste plus qu'à envoyer les flics empêcher la fermeture de services hospitaliers ou de maternités... Au nom de la continuité des soins !

